

FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE

FIP FONCIEREMENT PME

■ 1

Le bulletin de souscription est unititaire. Je coche une seule case Mr. ou Mme ou Mlle et ce :

- ◆ même si la souscription concerne l'ensemble du foyer fiscal.
- ◆ même si le règlement se fait à partir d'un compte joint.

■ 2

Récépissé démarchage financier:

si je déclare avoir été démarché(e) par mon Gestionnaire de Patrimoine (cas n°2) je dois impérativement respecter le délai de réflexion. Concrètement, après avoir rempli et daté le récépissé, j'attends 3 jours minimum avant de dater et de signer le **6. Approbation de la souscription**.

Ex : si le récépissé est daté et signé le mardi 15 mai 2011, je remplis, signe et date la rubrique "Souscription" (page de droite) et le chèque correspondant à partir du vendredi 18 mai 2011.

■ 3

Contrôle de ma souscription. Si je souhaite souscrire aux deux fonds,

- ◆ nombre **entier** de parts X Valeur d'une part (droits d'entrée inclus) = Montant à régler
Merci de ne pas arrondir la somme.
- ◆ les deux pages sont datées et signées par mes soins
- ◆ dans le 6. Approbation de la souscription, je vérifie que j'ai bien lu et compris le paragraphe dans son intégralité.
- ◆ **je joins le Questionnaire relatif à la connaissance du client.** Je renseigne l'intégralité des informations demandées et je joins ce document à mon dossier. **Non obligatoire pour les CIF.**

■ 4

Remplissage du chèque :

- ◆ je vérifie le montant en chiffres et le montant en toutes lettres
- ◆ je vérifie l'ordre : « Nom du fonds choisi » tiré sur un compte chèque à mon nom.
- ◆ je date, remplis et signe le chèque au plus tard **le 31 décembre 2011**

ATTENTION: Toute souscription accompagnée d'un chèque émis par une société sera rejetée.

■ 5

Pièce d'identité

Je joins une photocopie de ma pièce d'identité recto-verso : carte d'identité ou les 4 premières pages d'un passeport en cours de validité.

Merci par avance de vérifier que TOUTES les cases ci-dessus sont bien cochées avant de nous envoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci ne pourra être validé.

J'envoie les éléments suivants: bulletin original + chèque + copie pièce d'identité+ relevé de compte titres (RIT) si nécessaire.

Chez Sigma Gestion, Service Souscripteurs, 5, rue Frédéric Bastiat 75008 Paris.





BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE

FIP FONCIEREMENT PME

Distributeur

Nom du cabinet : _____

Nom du conseiller : _____

Code Distributeur : _ _ _ _ _

1. ETAT CIVIL ET CHOIX DU FONDS (merci d'écrire en lettres capitales)

Mr Mme Mlle

Nom _____ Nom de jeune fille _____

Prénom _____ Date de naissance __ / __ / __ Département __ __

Nationalité _____

Adresse fiscale _____ Ville _____

Code Postal _ _ _ _ _ Pays _____ Email _____ @ _____

Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité recto-verso : Passeport, Carte Nationale d'Identité, Carte de séjour. Le permis de conduire n'est pas accepté.

FCPI Opportunités PME Europe

Code ISIN FR0011076660- Agrément AMF : FCI 20110040

Nombre de parts A (10 minimum) __ __ __ Nombre entier

Valeur unitaire (Part A) X 100 euros = __ __ __ 0 0 € [A]

Droits d'entrée X 5 % = __ __ __ __ __ , __ __ € [C]

Pour un montant total de __ __ __ __ __ , __ __ € [E]
par chèque à l'ordre de **FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE**

FIP Foncièrement PME

Code ISIN : FR0011076918- Agrément AMF : FNS 20110041

Nombre de parts A (10 minimum) __ __ __ Nombre entier

Valeur unitaire (Part A) X 100 euros = __ __ __ 0 0 € [A]

Droits d'entrée X 5 % = __ __ __ __ __ __ __ __ __ € [C]

Pour un montant total de __ __ __ __ __ , __ __ € [E]
par chèque à l'ordre de **FIP FONCIEREMENT PME**

2. RECEPISSE DEMARCHAGE FINANCIER (prévu par les articles L.341-12 et L.341-161 V du CM)

1er cas : Je reconnais avoir acquis le **FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE, FIP FONCIEREMENT PME** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF et avoir pris connaissance de la Notice d'information du **FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE et du FIP FONCIEREMENT PME**.

Ou 2ème cas : Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour au sujet du **FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE, FIP FONCIEREMENT PME** par

Civilité, Prénom, Nom : _____

Adresse professionnelle : _____

Mandaté par la société (nom de la société, adresse) _____

Je certifie que le "démarcheur", après avoir pris connaissance de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, de son n° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué:

- m'a remis la notice d'information dont j'ai pris connaissance et le bulletin de souscription du FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE, du FIP FONCIEREMENT PME et m'a informé(e) des risques que peut comporter la souscription de parts de ce produit.
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information, dont je certifie avoir pris connaissance.
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI OPPORTUNITÉS PME EUROPE, et du FIP FONCIEREMENT PME.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion

SIGNATURE OBLIGATOIRE



Date de signature du récépissé :

. . / . . / 2011

3. LIVRAISON

Les parts A correspondantes seront inscrites en nominatif pur auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde. Si vous souhaitez que ces parts soient livrées sur un compte titres spécifique, nous vous remercions de joindre un Relevé de Compte Titres et de renseigner ci-dessous les références bancaires de ce compte :

Code banque _ _ _ _ _ Code guichet _ _ _ _ _ Numéro de compte _ _ _ _ _ Clé RIB _ _

4. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION :

FIP FONCIEREMENT PME

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
 - le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ; mentionné à l'art.D214-91-1 du code monétaire et financier ;
 - et le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.
 Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal, susceptible d'être prélevé lors de la souscription, du montant de la souscription dans le fonds correspondant à des droits d'entrée.	(TMDE)	5%
(2) Durée maximale de prélèvement des frais de distribution	Nombre maximal d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution	(N)	7ans
(3) TFAM distributeur maximal	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, exprimé en moyenne annuelle, sur la durée (N)	(TMFAM_D)	1,91%
(4) dont : Taux maximal de droits d'entrée	Taux maximal de droits d'entrée, exprimé en moyenne annuelle, sur la durée (N)	(TMDEM) = (TMDE) / (N)	0,71%
(5) TFAM gestionnaire maximal	Taux de frais annuel moyen gestionnaire maximal, apprécié sur la durée de vie du fonds	(TMFAM_G)	3,01%
(6) TFAM total maximal	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal. Lorsque la durée (N) est inférieure à la durée de vie [du fonds] / [de la holding], le TFAM total effectivement constaté sur la durée (N) pourra dans certains cas excéder le TFAM total maximal (TMFAM_GD). Mais le TFAM total effectivement constaté sur la durée de vie [du fonds] / [de la holding] n'excédera jamais le TFAM total maximal.	(TMFAM_GD) = (TMFAM_G) + (TMFAM_D)	4,92 % = 3,01%+ 1,91%

« Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
 - le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;
 - et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée). »

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Montant de la souscription dans le fonds ou la holding	Montant de souscription dans le fonds ou la holding, hors droits d'entrée, exprimé en euros	(MS)	[A] euros :
(2) Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le fonds ou la holding correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.	(TMDE)	5 %
(3) Taux de droits d'entrée appliqué	Pourcentage du montant de la souscription dans le fonds ou la holding correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE).	(TDE)	[C] % :
(4) Montant des droits d'entrée	Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription	(MDE) = (MS) * (TDE)	[D] euros :
(5) Montant versé de la souscription initiale totale	Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros	(MT) = (MS) + (MDE)	[E] euros :

FCPI OPPORTUNITES PME EUROPE

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
 - le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ; mentionné à l'art.D214-91-1 du code monétaire et financier ;
 - et le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.
 Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal, susceptible d'être prélevé lors de la souscription, du montant de la souscription dans le fonds correspondant à des droits d'entrée.	(TMDE)	5%
(2) Durée maximale de prélèvement des frais de distribution	Nombre maximal d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution	(N)	5,5 ans
(3) TFAM distributeur maximal	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, exprimé en moyenne annuelle, sur la durée (N)	(TMFAM_D)	2,11%
(4) dont : Taux maximal de droits d'entrée	Taux maximal de droits d'entrée, exprimé en moyenne annuelle, sur la durée (N)	(TMDEM) = (TMDE) / (N)	0,91%
(5) TFAM gestionnaire maximal	Taux de frais annuel moyen gestionnaire maximal, apprécié sur la durée de vie du fonds	(TMFAM_G)	3,06%
(6) TFAM total maximal	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal. Lorsque la durée (N) est inférieure à la durée de vie [du fonds] / [de la holding], le TFAM total effectivement constaté sur la durée (N) pourra dans certains cas excéder le TFAM total maximal (TMFAM_GD). Mais le TFAM total effectivement constaté sur la durée de vie [du fonds] / [de la holding] n'excédera jamais le TFAM total maximal.	(TMFAM_GD) = (TMFAM_G) + (TMFAM_D)	5,17% = 3,06%+ 2,11%

« Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
 – le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;
 – et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée). »

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Montant de la souscription dans le fonds ou la holding	Montant de souscription dans le fonds ou la holding, hors droits d'entrée, exprimé en euros	(MS)	[A] euros :
(2) Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le fonds ou la holding correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.	(TMDE)	5 %
(3) Taux de droits d'entrée appliqué	Pourcentage du montant de la souscription dans le fonds ou la holding correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE).	(TDE)	[C] % :
(4) Montant des droits d'entrée	Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription	(MDE) = (MS) * (TDE)	[D] euros :
(5) Montant versé de la souscription initiale totale	Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros	(MT) = (MS) + (MDE)	[E] euros :

5. MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BENEFICE DE LA SOCIETE DE GESTION ("Carried interest")

« La société de gestion a vocation à investir au maximum 0,50% (SM) de la souscription dans le fonds dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 25% (RM). »

6. APPROBATION DE LA SOUSCRIPTION (à compléter par le souscripteur)

« Je verse un montant de souscription initiale totale de [E]euros (MT), qui comprend un montant de droits d'entrée de [D]euros (MDE).

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de [TMFAM_GD]%.

Ce TFAM maximal gestionnaire et distributeur (TMFAM_GD) se décompose en :

- frais et commissions de gestion, à hauteur d'un pourcentage maximal de 3,06%/3,01% (TMFAM_G), calculé en moyenne annuelle sur la durée de vie du fonds;
- frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,11%/1,91% (TMFAM_D), calculé en moyenne annuelle sur 5 ans et 6 mois/5 ans prorogeable deux fois un an (N). Au-delà de cette durée (N), aucuns frais de distribution ne pourront être prélevés.

Les sigles entre parenthèses correspondent à des valeurs dont le mode de calcul est précisé dans les lignes correspondantes du tableau intitulé 'Encadrement des frais et commissions de placement et de gestion' présenté au sein de la notice du fonds. »

En cas de démarchage (2), la signature du bulletin de souscription ci-joint ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Partie I ci-jointe). La signature de ce document équivaut à l'acceptation du règlement des fonds.

Date d'approbation de la souscription : . . / . . / 2011

SIGNATURE OBLIGATOIRE



Vous trouverez ci-dessous les grandes étapes de la communication à votre attention

Fin Janvier 2012, SIGMA GESTION envoie une lettre de bienvenue avec login et mot de passe pour l'accès à l'espace sécurisé du site internet www.sigmagestion.com

1^{ère} Quinzaine de Février 2012, DEXIA, le dépositaire des fonds envoie une « Attestation d'Inscription en Compte »

2^{ème} Quinzaine d'Avril 2012, DEXIA, le dépositaire des fonds envoie un document intitulé :

« Etat individuel de souscription – Attestation Fiscale- Impôt sur le revenu IR

Par la suite, Sigma Gestion vous envoie une lettre d'information semestrielle et un relevé de situation avec les valeurs liquidatives.

2^{ème} Quinzaine de Mars de chaque année, DEXIA, le dépositaire des fonds vous envoie un document intitulé: « Relevé des positions au 31/12/... »

Au mois d'Avril de l'année suivante, Sigma Gestion envoie un document intitulé: relevé de portefeuille.

Dans votre espace sécurisé, vous pouvez :

- Modifier vos coordonnées
- Télécharger vos relevés de situation personnalisés
- Télécharger votre attestation fiscale
- Télécharger les lettres semestrielles,...

Pour toute question, merci de bien vouloir contacter votre gestionnaire de patrimoine habituel :

Cachet du distributeur